



LETTRE CIRCULAIRE

n° 2011-0000074

GRANDE DIFFUSION

Réf Classement 1.023.0

Montreuil, le 18/07/2011

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION DU
RECOUVREMENT ET
DU SERVICE**

**GESTION DES
COMPTES / GESTION
DES OUTILS ET BASES
DOCUMENTAIRES**

Affaire suivie par :
MR/PM

OBJET

Modification du champ d'application et du taux de versement transport (art. L. 2333-64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales).

Texte à annoter : Lettre circulaire n° 2004-055 du 13/02/2004.

A compter du 1^{er} mai 2011, le taux de versement transport applicable sur le territoire des communes de la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE est porté à 0,80 %.

Coordonnées postales et comptables.

Par une délibération du 04 avril 2011, la Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE (9303407) a décidé de porter le taux de versement transport à 0,80 % (ancien taux : 0,60 %) sur le territoire de l'ensemble des communes comprises dans son périmètre de transports urbains. Le nouveau taux prend effet à compter du 1^{er} mai 2011.

Les coordonnées postales et comptables de l'AOT sont les suivantes :

Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE

ZI Le Causse

22, Avenue du 3^{ème} Millénaire

BP 26

34630 SAINT-THIBERY

Trésorerie d'Agde

Immeuble l'Ile au trésor

Rue de la Citrine

BP 30054

34302 AGDE CEDEX

Les coordonnées bancaires restent inchangées.

Les informations relatives au champ d'application, aux taux, au recouvrement et au reversement du versement transport sont regroupées dans le tableau, ci-joint.

PJ : 1

Le Directeur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Ricordeau', written over the printed name.

Pierre RICORDEAU

CHAMP D'APPLICATION DU VERSEMENT TRANSPORT

(art. L. 2333.64 et s. du Code Général des Collectivités Territoriales)

Communauté d'Agglomération HERAULT MEDITERRANEE

IDENTIFIANT N° 9303407

COMMUNES CONCERNEES	TAUX	DATE D'EFFET	ORGANISME DE RECOUVREMENT
- ADISSAN (Insee 34002) - ADGE (Insee 34003) - AUMES (Insee 34017) - BESSAN (Insee 34031) - CASTELNAU-DE-GUERS (Insee 34056) - CAUX (Insee 34063) - CAZOULS D'HERAULT (Insee 34068) - FLORENSAC (Insee 34101) - LEZIGNAN-LA-CEBE (Insee 34136) - MONTAGNAC (Insee 34162) - NEZIGNAN L'EVEQUE (Insee 34182) - NIZAS (Insee 34184) - PEZENAS (Insee 34199) - PINET (Insee 34203) - POMEROLS (Insee 34207) - PORTIRAGNES (Insee 34209) - SAINT PONS-DE-MAUCHIENS (Insee 34285) - SAINT THIBERY (Insee 34289) - VIAS (Insee 34332)	0,80 %	01/05/2011	URSSAF DE L'HERAULT

Bénéficiaire du versement transport :

Communauté d'Agglomération HERAULT
MEDITERRANEE
ZI Le Causse
22, Avenue du 3ème Millénaire
B.P. 26
34630 SAINT THIBERY

Comptable dont dépend le bénéficiaire :

Trésorerie d'AGDE
Immeuble l'île au trésor
Rue de la Citrine
BP 30054
34302 AGDE CEDEX

BDF BEZIERS
30001 00206 0000R050036 42